

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^e CLASSE**

SESSION 2019

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : MÉTIERS DU SPECTACLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 28 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^e classe, régisseur général du théâtre municipal de la commune de TECHNIVILLE (7 000 habitants).

Le théâtre de TECHNIVILLE est un équipement récent et complet, classé ERP de type L de 3^e catégorie avec un espace scénique intégré. Il dispose d'une jauge maximale de 380 personnes assises.

Dans un premier temps, la directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'accueil d'une compagnie en vue d'une représentation.

10 points

L'atelier théâtre d'un institut de malvoyants doit donner une représentation publique, à TECHNIVILLE, de sa dernière création.

Dans un deuxième temps, votre directrice vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour l'organisation de cette représentation.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). - Article L 14 » - *legifrance.gouv.fr* - consulté le 8 novembre 2018 - 2 pages
- Document 2 :** « Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). - Article EL 18 » - *legifrance.gouv.fr* - consulté le 8 novembre 2018 - 1 page
- Document 3 :** « Fiche métier n° 03/D/29 : Technicienne / technicien du spectacle et de l'évènementiel » - *cnfpt.fr* - consulté le 28 septembre 2018 - 3 pages
- Document 4 :** « Fiche pratique : Durée du travail dans la fonction publique territoriale (FPT) » - *service-public.fr* - 4 mai 2017 - 3 pages
- Document 5 :** « L'accueil technique » (extraits) - *wikiterritorial.cnfpt.fr* - janvier 2017 - 6 pages
- Document 6 :** « Fiche métier n° 02/D/29 : Régisseuse / régisseur de spectacle et d'évènementiel » - *cnfpt.fr* - consulté le 28 septembre 2018 - 3 pages
- Document 7 :** « Guide pratique : Accessibilité et spectacle vivant » (extraits) - *culture.gouv.fr* - 2008 - 8 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.